

Le projet de réhabilitation d'une ruine en bonne voie

Une réunion publique a été organisée afin d'informer les riverains de la rue de Metzervisse au sujet du projet de réhabilitation de la zone à l'abandon au numéro 7. Ce qui est envisagé à la place par la municipalité a globalement satisfait les habitants.

Le Républicain Lorrain - 28 nov. 2025 à 19:34 - Temps de lecture : 2 min



Le bâtiment en ruine a été racheté par la commune. Une bâisse sera reconstruite en front de rue et cinq maisons individuelles seront édifiées sur la parcelle arrière.

Le maire et les membres de la commission travaux et urbanisme ont convié les habitants de la rue de Metzervisse et de la rue Jeanne d'Arc afin d'échanger autour du projet de réhabilitation de la friche située au 7 rue de Metzervisse. Ce projet, engagé de longue date, a demandé un investissement conséquent de la collectivité : acquisition du site, opérations de vidage, études d'urbanisme, diagnostics structurels et analyses de pollution. Conscients des enjeux, les élus ont souhaité promouvoir « une opération à la fois qualitative, harmonieuse et respectueuse du cadre de vie, tout en mettant fin aux nuisances générées par la présence d'un bâtiment en ruine au cœur du tissu urbain ».

Pas de collectif

Plusieurs propositions ont été étudiées, y compris un projet d'habitat collectif allant jusqu'à 12 logements. Toutefois, dans un souci de préserver la quiétude du quartier malgré la forte tension immobilière sur la commune, la municipalité a fait le choix d'un projet à échelle maîtrisée.

Préserver la continuité architecturale

Le projet s'articule autour de la reconstruction d'une bâtie en front de rue, permettant de préserver la continuité architecturale toiture-façade et de conserver le caractère de cette rue historique de Guénange.

Cinq maisons individuelles seront édifiées sur la parcelle arrière, chacune avec les stationnements nécessaires intégrés sur site.

Les élus ont indiqué que l'ensemble ferait l'objet d'une attention particulière en matière d'environnement : matériaux performants, sobriété énergétique, plantations d'arbres et d'arbustes pour renforcer la qualité paysagère.

Lors de la réunion publique, la trentaine d'habitants présents s'est montrée globalement satisfaite du projet, même si certaines préoccupations ont été exprimées concernant la circulation, le stationnement et la sécurité. La commune a rappelé que le projet devra prévoir plus de 20 places de parking et l'installation d'un portail limitant l'accès aux seuls riverains des futurs logements. L'ensemble des remarques a été transmis aux candidats pour adapter le projet au mieux aux attentes des riverains.

Le projet suit son cours et, après délibération par le Conseil municipal début 2026, le chantier devrait pouvoir démarrer sereinement avec le candidat retenu.